

Le poids des impôts de production continue de singulariser la France

FINANCES PUBLIQUES

La baisse des impôts de production entamée en 2021 a rapproché la France de la moyenne européenne, mais l'écart reste très important.

Il ne devrait pas se résorber, car les baisses d'impôts ont été mises en pause en raison des difficultés budgétaires.

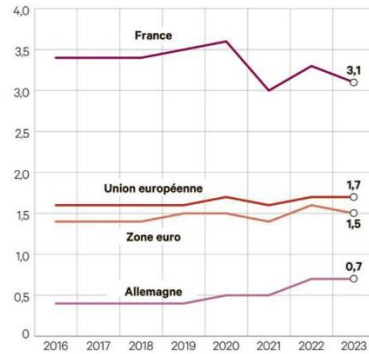
Sébastien Dumoulin

« Il y a eu un petit rapprochement avec les autres pays européens, mais nous sommes encore loin du compte », résume François Ecalte. L'ancien magistrat financier, fondateur du site spécialisé Fipeco, a publié mercredi une note sur l'évolution des impôts de production de 2016 à 2023. Et si le bilan des baisses d'impôts entamées en 2021 à l'initiative d'Emmanuel Macron n'est pas nul, il n'est pas non plus fracassant.

Pour rappel, les impôts de production constituent une catégorie spécifique de prélèvements assis non pas sur le résultat, mais sur les moyens de production : emprise foncière, masse salariale... Ils repré-

Les impôts de production payés par les entreprises

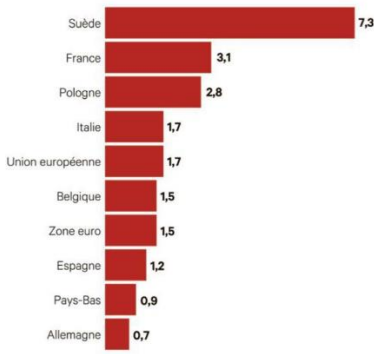
En % du PIB



sentaient en 2023 une manne de 130 milliards d'euros pour l'Etat, dont l'essentiel (70 %) est acquitté par les entreprises (le solde provient des ménages, qui paient également des taxes foncières, ou des administrations). Cette spécificité nourrit les critiques : les entreprises doivent les payer, même quand elles ne dégagent aucun profit.

Ces dernières années, le gouvernement avait entrepris de les réduire pour doper la compétitivité tricolore, en faisant progressivement disparaître la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Le taux de cet impôt de production a été abaissé par paliers, de 1,5 % en 2020 à 0,28 % en 2024. Et les recettes associées ont fondu de

En 2023, en % du PIB



LES ÉCHOS / SOURCES : EUROSTAT, FIPECO

15 milliards d'euros à 4,3 milliards. Cette politique a eu un impact indéniable : les entreprises françaises paient moins d'impôts de production en 2023 qu'elles n'en payaient en 2016 (hors effet de l'inflation), pointe la note de Fipeco.

Le poids de ces prélèvements est resté stable jusqu'en 2019, autour de 3,4 % du PIB, avant de descendre à

3,1 % du PIB l'an dernier, soit une baisse de 0,3 point (c'est-à-dire 9 milliards d'euros de moindres prélèvements annuels sur les entreprises françaises).

Comme, dans le même temps, le poids de ces impôts de production a légèrement augmenté chez nos voisins (+ 0,1 point de PIB en moyenne dans l'Union européenne, et même

+ 0,3 point en Allemagne), la France a bien réduit l'écart avec le reste du continent – ce qui était un objectif affiché de la politique de l'offre.

Un fossé à combler

Ce n'est que le premier kilomètre d'un marathon. En moyenne, les entreprises européennes paient toujours deux fois moins d'impôts de production que les entreprises françaises. En Allemagne, leur poids ne représente que 0,7 % du PIB. Autrement dit, il reste un fossé à combler. Seule la Suède affiche des impôts de production nettement plus lourds que la France (7,3 % du PIB), mais uniquement parce que la protection sociale suédoise est financée par des impôts sur les salaires et non des cotisations, ce qui en fait un cas à part.

Comment s'explique ce hiatus ?

« Globalement, les autres pays européens dépensent moins et prélèvent moins, souligne François Ecalte. Et ils font moins peser ces prélèvements sur les entreprises, et davantage sur les ménages ou sur la TVA. » Cet écart pourrait bien se creuser à nouveau,

au grand dam des entreprises tricolores. Devant la situation critique des finances publiques, Michel Barnier a prévu, dans son projet de budget pour 2025, de mettre en pause la baisse de la CVAE. Son extinction, prévue pour 2027, n'aurait pas lieu avant 2030, au mieux. Et d'autres impôts de production, notamment le versement mobilité, pourraient bien augmenter dès l'an prochain. ■